**45ème session du groupe de travail de l'Examen périodique universel**

**Bélize**

Intervention du Luxembourg

Genève, le 29 janvier 2024

Le Luxembourg souhaite la bienvenue à la délégation du Bélize et la remercie pour la présentation de son rapport national et pour les efforts déployés pour pour la mise œuvre des recommandations du 3ème cycle. Nous profitons de cette occasion pour féliciter le Bélize pour ses avancées notables en ce qui concerne son programme de développement durable et l’élargissement de l’accès aux services de santé pour tous.

 Dans un esprit constructif nous aimerions faire les recommandations suivantes :

1. Adopter une législation complète visant à lutter contre la discrimination, qui contient une définition de la discrimination, tant directe qu’indirecte, y compris dans la sphère privée, et prévoit une liste non exhaustive des motifs de discrimination, notamment la langue, les convictions religieuses, l’orientation sexuelle et l’identité de genre.
2. Transférer les personnes qui, en raison de problèmes de santé mentale, ne peuvent pas être considérées comme pénalement responsables dans des établissements de santé mentale adaptés au lieu d’être incarcérées ;
3. Relever l’âge de la responsabilité pénale de sorte qu’il soit conforme aux normes internationales ;
4. Modifier la législation afin de garantir l’accès effectif à un avortement légal et sécurisé.

Nous souhaitons plein succès à la délégation du Bélize dans la mise en œuvre des recommandations du présent EPU.

Je vous remercie.

(40ème/68 – 212 mots – 1min50)